



HAL
open science

La théorie de l'origine celtique des romans arthuriens : la postérité du système de La Villemarqué

Goulven Péron

► **To cite this version:**

Goulven Péron. La théorie de l'origine celtique des romans arthuriens : la postérité du système de La Villemarqué. *Histoires des Breagnes – 6. Quel Moyen Âge? La recherche en question*, 2019. hal-02476405

HAL Id: hal-02476405

<https://hal.science/hal-02476405>

Submitted on 12 Feb 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Goulven Péron, « La théorie de l'origine celtique des romans arthuriens : la postérité du système de La Villemarqué », *Histoires des Breagnes – 6. Quel Moyen Âge ? La recherche en question*, Hélène Bouget et Magali Coumert (dir.), Brest, Éditions du CRBC, 2019, pp. 83-96.

Les travaux de Mickael Glencross, Jean-Claude Lozachmeur, Fañch Postic et Hélène Bouget¹ ont rappelé ces dernières années que si Théodore Hersart de la Villemarqué (1815-1895) restait surtout connu aujourd'hui pour son *Barzaz-Breiz*, recueil de chants populaires bretons, le folkloriste avait aussi été parmi les premiers à écrire sur l'origine celtique des romans arthuriens, Lozachmeur le décrivant d'ailleurs comme un « pionnier intrépide dans un domaine dont il ne soupçonnait pas la complexité² ». L'érudit cornouaillais a même été présenté comme l'un des personnages les plus emblématiques d'une période pré-scientifique dont les travaux auraient brusquement perdu toute chance de laisser une postérité du fait du développement de la nouvelle pensée critique à partir des années 1850-1860. Nous voulons voir ici, à travers l'analyse de sa méthode replacée dans son contexte, si cette affirmation ne devrait pas être nuancée et même, s'il ne serait pas possible de lui trouver des héritiers. Du fait du discrédit jeté sur l'ensemble des travaux de l'auteur suite à la fameuse « querelle du *Barzaz-Breiz* », il ne pourra s'agir, dans la plupart des cas, que d'un héritage de fait et non d'un héritage pleinement revendiqué. Nous distinguerons aussi le système théorique de l'auteur de sa présentation souvent verbeuse, et de sa mise en application que l'on sait profondément défectueuse, tout en essayant de voir si la mise en application extrême de son système ne permet pas de mettre en lumière des défauts présents, de façon plus discrète, sur certains systèmes théoriques qui lui ont succédé.

Le contexte et la méthode

Rappelons d'abord que La Villemarqué n'a pas été le premier à voir dans les romans arthuriens de Béroul, Thomas, Chrétien de Troyes, Robert de Boron et autres, de simples adaptations de légendes celtiques. L'idée était certainement dans bien des esprits, au pays de Galles notamment où les travaux d'édition des textes gallois médiévaux montraient chaque jour des points de comparaison avec les romans arthuriens en moyen-anglais³, mais aussi en France où Creuzé de Lesser tentait de démontrer, dès 1812, l'origine textuelle brittonique des romans arthuriens sur la base d'un raisonnement par extrapolation construit sur la seule analyse du Roman de Brut⁴. Les premiers travaux de La Villemarqué dans ce domaine sont clairement, sur la forme et sur le fond, dans la lignée de ceux produits par ses devanciers – par exemple, il y défend encore la postériorité des romans en vers sur ceux en prose et en appelle à des traditions celtiques sur le Graal en tant que calice de la Cène⁵ – mais, en 1841, l'auteur fait paraître dans la Revue de Paris un article intitulé « Les poèmes gallois et les romans de la Table Ronde⁶ », qu'il réédite dès l'année suivante, chez Coquebert, à Paris, sous le titre *Contes populaires des anciens Bretons*⁷ et qu'on peut voir comme une réponse aux théories de Claude Fauriel, défenseur de l'origine

¹ Mickael Glencross, *Reconstructing Camelot, French Romantic Medievalism and the Arthurian Tradition*, Cambridge, D.S. Brewer, 1995 ; Jean-Claude Lozachmeur, *L'Énigme du Graal*, Turquant, Mens Sana, 2011 ; Fañch Postic, « Édition des textes médiévaux et des documents oraux au XIXe siècle : les imbrications d'un débat méthodologique », dans H. Bouget, Amaury Chauou, C. Jeanneau (dir.), *Histoires des Breagnes 4. Conservateurs de la mémoire*, Brest, CRBC, 2013, p. 101-122 ; Hélène Bouget, « La matière de Bretagne et la littérature française médiévale de la Villemarqué », dans N. Blanchard, F. Postic (dir.), *Au-delà du Barzaz-Breiz, Théodore Hersart de la Villemarqué*, Brest, CRBC, 2016, p. 107-134.

² J.-C. Lozachmeur, *L'Énigme du Graal*, op. cit., p. 149.

³ De nombreux textes gallois médiévaux sont ainsi publiés entre 1795 et 1840 dans le *Cambrian Register*, le *Cambro-Briton* ou le *Cambrian Quarterly*. La Villemarqué exploite surtout les travaux de la *Myvyrian Archaiology of Wales* et ceux de Sharon Turner.

⁴ Auguste Creuzé de Lesser, *Les chevaliers de la Table Ronde, poème en vingt chants tiré des vieux romanciers*, Paris, Delaunay, 1812, p. xii-xiii.

⁵ Ses premiers travaux sont publiés dans Théodore De La Villemarqué, « La langue et la littérature de la Celtique sont-elles entrées comme éléments dans la formation de la langue et de la littérature de la France ? », *Congrès historique européen, réuni à Paris, au nom de l'Institut Historique, Discours et Compte rendu des séances, novembre-décembre 1835*, Paris, P. H. Krabbe, 1836, p. 174-211 ; Théodore De La Villemarqué, « Un débris de bardisme », *L'Écho de la Jeune France*, t. iv, 15 mars 1836, p. 263-275 ; Théodore De La Villemarqué, « Poètes romanciers de la France au Moyen-Âge – Cycle breton », *L'Écho de la Jeune France*, t. v, 1er décembre 1836, p. 364-373 ; Théodore De La Villemarqué, « Visite au Tombeau de Merlin », *Revue de Paris*, t. 40, 1837, p. 45-62.

⁶ Théodore De La Villemarqué, « Les poèmes gallois et les romans de la Table Ronde », *Revue de Paris*, 1841, t. 34, p. 266-282 et p. 335-348.

⁷ Dans l'article de 1841, La Villemarqué étudiait longuement les sources celtiques sur Arthur, Tristan et Perceval, et écrivait : « Si je ne crains d'abuser de la patience du lecteur, je passerai en revue les poèmes de Merlin, de Lancelot, d'Erec et d'Yvain », Théodore De La Villemarqué, « Les poèmes gallois et les romans de la Table Ronde », *Revue de Paris*, op. cit., p. 345. En 1842, le texte, corrigé, remanié et étendu, traite désormais, dans l'ordre, d'Arthur, de Merlin, de Lancelot, de Tristan, d'Yvain, d'Erec et de Perceval. Il se voit aussi complété par une traduction française des trois contes gallois de Peredur, Owain et Gereint. L'évolution est donc transparente et on ne voit pas ce qui pousse Francis Gourvil à écrire, dans sa thèse de 1959, que les textes de 1841 et de 1842 n'offrent « presque rien en commun » : Francis Gourvil, *Théodore-Claude-Henri Hersart de la Villemarqué et le Barzaz-Breiz*, Rennes, Oberthur, 1960, p. 96.

provençale des romans arthuriens⁸. Si l'on compare ce nouvel essai à ses premiers travaux, comme son discours de 1835 au Congrès historique européen de Paris et ses articles dans l'Écho de la Jeune France, on ne peut que constater une certaine forme de progrès. Car si La Villemarqué affirme toujours et si ses conclusions restent encore souvent hâtives, on le voit beaucoup plus soucieux d'explicitier méthodiquement ses idées et d'appuyer ses hypothèses par des textes. Pour mieux convaincre, il décide d'abandonner la forme purement oratoire dont il abusait, pour adopter la forme didactique puisque, dira-t-il plus tard, c'est « celle de la science⁹ ». Son système théorique de 1841-42 paraît même tout de suite familier à tout curieux s'étant intéressé à la théorie de l'origine celtique des romans arthuriens : à partir d'études comparatives et de datations sur les récits celtiques et les romans médiévaux, La Villemarqué montre que les premiers sont antérieurs aux seconds – en relevant surtout les motifs qui lui semblent archaïques –, il en déduit ensuite qu'ils en sont la source et que les mentions des conteurs bretons et gallois dans les romans expliquent la façon dont s'est fait l'emprunt¹⁰. Pour appuyer ses idées, il se base sur les écrits en langue celtique¹¹, sur les textes latins – ceux de Guillaume de Malmesbury, Giraud de Cambrie, Hélinand de Froidmont notamment –, et sur les traditions brittoniques encore existantes, les contes, les légendes, et surtout les chansons bretonnes car, même s'il admet que les chants populaires ont pu être altérés, « ils n'éprouvent, dit-il, dans la bouche de ceux qui les chantent aucune variation essentielle, soit quant au sujet, soit quant à la forme¹² ».

L'exploitation des traditions populaires bretonnes était bien dans l'air du temps¹³ mais restait un pari risqué. L'abbé Gervais de la Rue, que La Villemarqué considérait comme son maître¹⁴, prenait d'ailleurs bien soin de préciser dans ses *Recherches sur les bardes* : « Je ne produirai pas, comme Macpherson, des poèmes dont l'authenticité pourrait être contestée, je citerai les ouvrages, le témoignage des écrivains qui les vantent, les traductions qui nous en restent, les manuscrits qui les renferment¹⁵ [...] ». Aussi, dans les années 1860, lorsque La Villemarqué clôt ses collectes arthuriennes, il n'a en sa possession que cinq chansons bretonnes évoquant le personnage de Merlin, deux sur Arthur, et trois fragments isolés rattachés respectivement aux romans de Tristan (*Bran ou le Prisonnier de guerre*), de Lancelot (*L'enfant supposé*) et de Perceval (*Lez-Breiz*). Quant aux légendes et aux contes arthuriens qu'il a regroupés, même en mettant le Cornwall et le pays de Galles à contribution, ils ne sont guère plus nombreux, ce qui peut paraître très insuffisant pour asseoir une hypothèse aussi renversante.

Des héritiers discrets devant un encombrant héritage

⁸ Dans les années 1830, Fauriel ne voit dans l'onomastique bretonne des romans qu'un décor planté par les troubadours et il considère que le Tristan fait partie des romans épiques perdus « dont l'origine provençale est attestée [...] par des preuves et des raisons intrinsèques », Claude Fauriel, « Histoire de l'épopée du moyen âge. IV^e article. Analyses et extraits de romans provençaux », *Revue des Deux Mondes*, 1^{er} octobre 1832, t. 8, p. 193.

⁹ Théodore Hersart De La Villemarqué, *Les romans de la Table Ronde et les Contes des anciens Bretons*, Paris, Didier et Cie, 1860, introduction, p. xii.

¹⁰ L'idée de conteurs gallois ou bretons parcourant la campagne des deux côtés de la Manche et diffusant les légendes arthuriennes a été défendue assez tôt, notamment par Gervais De La Rue dans son ouvrage *Recherches sur les Bardes de la Bretagne armoricaine dans le Moyen Âge*, Caen, Imprimerie F. Poisson, 1817. Les mentions de conteurs, à l'instar de celles apparaissant dans les continuations du Conte du Graal et se référant au conteur gallois Breri, sont néanmoins très souvent fictives. Voir notamment Wilhelm Kellermann, « Le problème de Breri », *Les romans du Graal aux XII^e et XIII^e siècles*, Paris, CNRS, 1956, p. 136-148 et Pierre Gallais, « Bleheri, la cour de Poitiers et la diffusion des récits arthuriens sur le continent », dans *Actes du VIII^e Congrès national de Littérature comparée (Poitiers, 1965)*, Paris, Didier, 1967, p. 47-79, repris dans *Journal of the International Arthurian Society*, 2, 2014, p. 84-113, précédé de la présentation de Matthieu Boyd : « Arthurian Vogues : Pierre Gallais's Neglected Evidence », *ibidem*, p. 80-83.

¹¹ La Villemarqué exploite essentiellement les triades et les contes médiévaux gallois, et délaisse, sûrement volontairement, l'Irlande et l'Écosse.

¹² Théodore De La Villemarqué, *Contes populaires des anciens Bretons*, Paris, Coquebert, t. ii, 1842, p. 315.

¹³ L'intérêt pour les chants populaires est déjà visible chez Cambry dans son *Voyage dans le Finistère ou État de ce département en 1794 et 1795*, Paris, Imprimerie-Librairie du Cercle-Social, An VII de la République Française, 3 vol., dans les recueils de chants pseudo-celtiques du docteur Laënnec (*La Guerre des Vénètes*, Paris, Masson et Cie, 1931, publié par Paul Busquet à partir d'un original du début du XIX^e siècle), d'Auguste Le Braz (*Les Armoricaines ou Souvenir de la Bretagne*, Paris, Bréauté, 1830) et de Boucher de Perthes (*Chants armoricains ou Souvenirs de Basse-Bretagne*, Paris, Treuttel et Wurtz, 1831), dans la poésie de Brizeux (*Marie, roman*, Paris, Auguste Auffray, 1832 ; *Les Bretons*, Paris, Paul Masgana, 1845) et dans toute la littérature sur la Bretagne pittoresque (notamment les *Antiquités du chevalier de Fréminville*, les *Derniers Bretons d'Emile Souvestre* ou le *Guionvarc'h* de Louis-Antoine « Kérardven » Duffilhol).

¹⁴ En 1860, La Villemarqué se souvient encore que l'abbé de La Rue lui avait donné, à ses débuts, de « sages conseils » (*Les Romans de la Table Ronde*, op. cit., p. 444). Dans une lettre de l'abbé conservée dans les archives de La Villemarqué, on peut découvrir les conseils en question et constater que La Villemarqué ne les avait pas entièrement suivis : « Examiner l'âge et l'authenticité des monuments que vous avez pu découvrir, et de les faire valoir d'après une critique sage et sans esprit de localité » (Lettre de Caen datée du 24 décembre 1834, dans Pierre De La Villemarqué, *La Villemarqué, sa vie & ses oeuvres*, Paris, Champion, 1926, p. 68).

¹⁵ G. De La Rue, *Recherches sur les bardes*, op. cit., p. 7.

La publication des *Contes des anciens Bretons* en 1842 ne déclenche pas de polémique, mais ne suscite pas non plus un engouement particulier, et les commentaires que l'on voit dans les années qui suivent se résument à plusieurs comptes rendus, souvent bienveillants, et à quelques critiques pleines de retenue, qui concernent aussi bien une citation tronquée de Posidonios d'Apamée qui permet à La Villemarqué d'affirmer présomptueusement l'existence du concept de Table Ronde douze siècles avant le Brut de Wace¹⁶, que ses formulations ambiguës sur sa collaboration avec Charlotte Guest¹⁷. On voit aussi apparaître rapidement les premiers doutes sur l'ancienneté et la valeur des chants arthuriens, notamment chez Ernest Renan, Guillaume-Alfred Heinrich et Frédéric de Reiffenberg¹⁸. Vingt ans plus tard, c'est l'authenticité de ces chants qui sera contestée : René-François Le Men, François-Marie Luzel, et plus tard Anatole Le Braz et Francis Gourvil, en viendront tous à la conclusion que l'intégralité des chants arthuriens de La Villemarqué, ainsi que l'ensemble de ses légendes arthuriennes, sont sortis tout droit de sa propre imagination¹⁹. Malgré ces critiques et malgré la « querelle du *Barzaz Breiz* » qui se déclenche en 1867, La Villemarqué laisse pourtant clairement un héritage. On voit ainsi, en 1885, Paul Steinbach appuyer ses démonstrations sur les fragments percevaliens de la chanson de Lez-Breiz, et on peut déceler une influence certaine de l'auteur cornouaillais dans les travaux de Sabine Baring-Gould, John-Francis Campbell et Alfred Nutt²⁰. Bien plus intéressante est l'utilisation, dans la première moitié du XXe siècle, de traditions populaires issues de collectes récentes, et ce par des chercheurs d'ordinaire très critiques envers La Villemarqué. Joseph Loth, dans ses *Contributions*, et plus tard Roger Sherman Loomis dans plusieurs de ses travaux, vont en effet suivre les traces du collecteur breton et s'appuyer sur des légendes concernant Tristan et le roi Marc, à Douarnenez et Tintagel, y voyant à leur tour des témoins d'une tradition antérieure aux romans arthuriens²¹. Des traditions non-tristaniennes seront aussi mises à contribution et John-Francis Campbell rapprochera la ballade gaélique intitulée *Laoidh an Amadain Mhoir*, publiée dans son ouvrage *Popular Tales of the West Highlands*²², de l'histoire de Perceval, tandis qu'en 1940, dans la revue *Romania*, Albert Pauphilet n'hésitera pas à se baser sur la légende de la ville d'Ys publiée par Émile Souvestre pour expliquer les mystères du château du Graal²³. L'héritage se voit aussi sur les hypothèses concernant les sources des romans de Chrétien de Troyes. En 1888, Alfred Nutt présente les travaux de La Villemarqué sur les sources du Graal comme ayant été largement acceptés et ayant longtemps fait autorité²⁴, et il est vrai que son analyse est révélatrice d'une certaine efficacité puisqu'il est le premier à tenter une comparaison entre le conte de Peredur et le roman de Perceval²⁵, et à voir dans le Graal le chaudron de la mythologie celtique. De même, La Villemarqué semble bien être le premier à rapprocher le gardien du Graal, Bron, du héros celtique Bran-le-béni, roi de Gwynedd, et à rapprocher Ban de Benoïc, père

¹⁶ Audren De Kerdrel, « Contes populaires des anciens bretons » (*Compte rendu*), *Revue de l'Armorique et de l'Ouest*, t. 1, 1842, p. 92.

¹⁷ La question s'est en effet rapidement posée de savoir si La Villemarqué avait traduit les contes de Peredur, Owain et Gereint directement du gallois ou à partir de l'édition anglaise de Charlotte Guest. Sur la question, voir les *Contes populaires des anciens Bretons*, op. cit., introduction, t. i, p. xiv-xv et t. ii, p. 325 ; voir aussi M. Glencross, op. cit., p. 136 et F. Gourvil, op. cit., p. 71-72 et p. 97.

¹⁸ En 1848, dans son *Chevalier au cygne*, Frédéric de Reiffenberg reproduit l'enfance de Lez-Breiz et, tout en avouant être convaincu par les arguments de La Villemarqué sur l'ancienneté des chants, il se demande néanmoins : L'« antiquité est-elle toujours bien avérée ? », Frédéric De Reiffenberg, *Le Chevalier au cygne*, Bruxelles, M. Hayez, 1848, t. ii, p. viii. Ernest Renan se pose des questions sur les sources et notamment sur celles du chant arthurien *La Marche d'Arthur* : « Le vieux chouan qui lui récitait, et qui n'y comprenait rien, savait-il bien ce qu'il disait ? Le nom d'Arthur n'était-il pas de ceux qu'il estropiait ? L'oreille de M. de la Villemarqué ne s'est-elle pas prêtée complaisamment à entendre le nom qu'il désirait ? », Ernest Renan, « La poésie des races celtiques », *Revue des deux Mondes*, Paris, J. Claye et Cie, 1er février 1854, p. 24 (pagination du tiré à part). Guillaume Alfred Heinrich, *Le Parcival de Wolfram d'Eschenbach et la légende du Saint-Graal*, Paris, A. Franck, 1855, p. 219, vante « l'autorité de M. de la Villemarqué, si compétente en tout ce qui touche à la littérature celtique », mais fait remarquer, avec d'ailleurs plus ou moins de raison, qu'il est difficile de faire du Lez-Breiz la source des romans du Graal puisque « l'élément le plus important de la légende, le mythe du bassin magique, n'est pas même indiqué dans le chant », *ibidem*, p. 219.

¹⁹ Voir notamment François-Marie Luzel, *De l'authenticité des chants du Barzaz-Breiz par M. de la Villemarqué*, Paris et Brest, Guyon Francisque, 1872, p. 39, et F. Gourvil, op. cit., p. 492.

²⁰ Alfred Nutt souligne volontiers que La Villemarqué « was the first to state with fulness and method the arguments for the Celtic origin of the legend », Alfred Nutt, *Studies on the Legend of the Holy Grail*, Londres, David Nutt, 1888, p. 97. Quelques années plus tard, en 1896, Émile Bouillon rappelle à son tour le travail de pionnier de celui qui « fut l'un des premiers à s'occuper de l'origine des romans de la Table ronde » (*Romania*, 25, p. 152).

²¹ *Contes des Anciens Bretons*, op. cit., t. i, p. 99-100. Joseph Loth, *Contributions à l'étude des Romans de la Table Ronde*, Paris, Champion, 1912, p. 73 & 108. Roger Sherman Loomis, « Le Folklore breton et les romans arthuriens », *Annales de Bretagne, Année 1949, Volume 56*, n° 2, p. 203-227.

²² John-Francis Campbell, *Popular Tales of the West Highlands*, 2 vol., Edinburgh, Edmonston and Douglas, 1860.

²³ Albert Pauphilet, « Au sujet du Graal », *Romania*, 66, 1940, p. 295.

²⁴ A. Nutt, *Studies on the Legend of the Holy Grail*, op. cit., p. 98.

²⁵ Quelques années plus tard, pour Ernest Renan, Perceval est toujours « l'imitation française » du Peredur (E. Renan, art. cit., p. 8, numérotation du tiré à part).

de Lancelot, de ce même Bran. Il est sans doute le premier aussi à prendre le risque de donner une origine galloise à Lancelot, comme le feront plus tard, avec d'ailleurs des conclusions opposées, Roger Sherman Loomis et Joseph Loth. Pour La Villemarqué, le nom « Lancelot », corrigé en « l'Ancelet », est la traduction du gallois Maël, ce qui lui permet d'identifier le héros romanesque à la fois au héros gallois Maelgwn Gwynedd et à Melvas, le kidnappeur de l'épouse du roi Arthur dans la *Vita Gildae* de Caradoc de Llancarfan. Quelques décennies plus tard, Joseph Loth voit plutôt dans le nom Lancelot un toponyme déformé car, juge-t-il, « il est beaucoup plus simple de le rapprocher d'un nom de lieu du Herefordshire, Lansuluc²⁶ ». Pour Loomis, Lancelot du Lac est l'adaptation romane du personnage gallois Llwech Llawwynnawc²⁷. Autant d'explications hasardeuses pour ce qui n'est très certainement, comme l'avait pressenti Heinrich Zimmer, qu'un diminutif du nom « Lancelin » attesté en France dès le XI^e siècle.

En analysant le Conte du Graal, La Villemarqué met en place un système déductif assez novateur. Il suppose que le roman est construit à partir d'un conte gallois dans lequel il isole des éléments archaïques et même mythologiques ; il note les influences étrangères²⁸ ; il tient compte des mentions dans les textes latins et des références aux conteurs que l'on voit chez les romanciers ; il cherche à identifier les modernisations du texte, les transformations des noms propres, les erreurs d'interprétations ; il suppose enfin l'existence d'un texte perdu de Peredur antérieur aux textes connus par les manuscrits, jugeant impossible l'emprunt direct²⁹. On se rend bien vite compte que La Villemarqué déploie quasiment tout l'attirail d'analyse des romans médiévaux qui sera préconisé, plus d'un siècle plus tard, par Roger Sherman Loomis dans son ouvrage *Arthurian Tradition and Chrétien de Troyes*³⁰. La seule véritable différence entre les deux systèmes étant que les arguments « rangés dans le livre de R.S.L. comme dans un arsenal » – pour reprendre l'expression de Jean Frappier³¹ – apparaissent en ordre dispersé dans les Contes des Anciens Bretons. Naturellement, il ne s'agit ici que d'une sélection de techniques utilisées par La Villemarqué et, en exposant le système dans sa globalité, il était relativement aisé pour ses détracteurs de souligner les nombreuses faiblesses qui le disqualifiaient. Un examen attentif montre d'ailleurs que La Villemarqué est conscient des manquements. L'auteur sait ainsi qu'il est nécessaire, lorsqu'on évoque les textes médiévaux gallois, de distinguer la forme du fond, mais il ne tient pas compte du fait que les noms de lieux et de personnages s'attachent davantage à la forme. Il sait que les variantes sont importantes, même pour les traditions, mais il ne les publie pas : La Villemarqué se contente par exemple d'écrire qu'il a recueilli cinq variantes de la Marche d'Arthur, toutes d'accord entre elles³². Il sait que les indications de sources sont normalement requises : dans son *Barzaz-Breiz* de 1845, on le voit nommer et localiser un certain nombre de chanteurs, des précisions bien utiles mais qui disparaissent complètement de l'édition finale de 1867. Ajoutons à cette absence de rigueur, la fameuse querelle qui va faire de La Villemarqué, au pire un faussaire, au mieux un poète. L'académicien Charles Le Goffic dira de lui : « L'érudit, chez l'auteur du *Barzaz*, fut médiocre, et sa réputation usurpée ; le poète est un des plus grands du XIX^e siècle »³³. Cette réputation explique sans doute à elle seule la rareté des mentions de La Villemarqué chez des théoriciens du XX^e siècle qui sont pourtant indubitablement de la même école de pensée. On note ainsi que Jean Marx préfère attribuer à Elaine Newstead l'identification de Bron à Bran-le-béni³⁴, et affirmer que c'est à Alfred Nutt que l'on doit d'avoir rapproché, en 1888 seulement, « le Graal du chaudron d'abondance des dieux et des héros celtiques³⁵ ». De son côté, dans un article sur les traditions populaires armoricaines paru en 1949, Loomis critique vivement La Villemarqué tout en vantant, dans le même élan, les travaux de l'« éminent folkloriste breton Luzel³⁶ ». La crainte de voir tout le discrédit jeté sur le travail de La Villemarqué rejaillir sur ses propres travaux pousse donc curieusement Roger

²⁶ Joseph Loth, *Revue Celtique*, 1892, t. 13, p. 495.

²⁷ Roger Sherman Loomis, *Arthurian Tradition and Chrétien de Troyes*, New York et Londres, Columbia University Press, 1949, p. 190.

²⁸ *Contes des Anciens Bretons*, op. cit., t. I, p. 203.

²⁹ La Villemarqué, *Contes des Anciens Bretons*, op. cit., t. ii, p. 255-300.

³⁰ R. S. Loomis, *Arthurian Tradition...*, op. cit., p. 39-56.

³¹ Jean Frappier, *Autour du Graal*, Genève, Droz, 1977, p. 407.

³² « Le texte est parfaitement sûr ; j'en ai recueilli cinq versions d'accord » : La Villemarqué, *Les Romans de la Table Ronde*, op. cit., p. 30. Une telle collecte pour un chant aussi suspect paraît difficilement concevable, et cette mention n'a d'autre but pour La Villemarqué que de répondre par avance à ses futurs détracteurs sur la question des variantes.

³³ Charles Le Goffic, « La question du Barzaz-Breiz », *L'Âme bretonne, Deuxième série*, Paris, Honoré Champion, 3^e édition, 1912, p. 60.

³⁴ Jean Marx, *La Légende Arthurienne et le Graal*, Paris, PUF, 1952, p. 38.

³⁵ Même si dans son ouvrage de 1888, Alfred Nutt attribue bien à La Villemarqué l'origine de cette hypothèse (A. Nutt, op. cit., p. 97).

³⁶ R. S. Loomis, « Le Folklore breton et les romans arthuriens », art. cit., p. 203.

Sherman Loomis à faire référence à un auteur certes recommandable, mais dont les idées sur le sujet bien particulier des traditions populaires arthuriennes sont clairement aux antipodes des siennes³⁷.

Sur les objectifs et les sources des romanciers médiévaux

Il est indéniable que des idées d'abord émises par La Villemarqué, ou popularisées par lui, ont ressurgi des décennies plus tard, et que son modèle théorique a été réutilisé, parfois partiellement, parfois sous une forme modifiée, par les celtisants arthuriens du XXe siècle, dans diverses filières d'une théorie dont on connaît le protéisme. Mais l'héritage concerne aussi des défauts qui existaient déjà chez La Villemarqué et qui, malgré les discours sur la nécessaire rigueur scientifique et la volonté de rejeter les anciens systèmes considérés comme dépassés, se voient malheureusement reproduits. C'est le cas de la légèreté de la réflexion sur les objectifs des romanciers de langue romane et des conteurs gallois. Il n'est en effet pas difficile de mettre en évidence une tendance forte, chez La Villemarqué, à sous-estimer la créativité des écrivains médiévaux. Pour notre auteur, le romancier est capable de corrompre malgré lui, de censurer ou de délayer, mais pas vraiment d'inventer, ni même de fusionner des récits qui n'auraient aucun rapport entre eux et qui seraient d'origines diverses. Pratique pourtant courante et que recouvre d'ailleurs certainement le terme « conjointure » utilisé par Chrétien de Troyes dans son roman d'Erec. Cette vision à courte vue a entraîné La Villemarqué dans une recherche systématique de l'origine celtique de chaque nom propre, de chaque motif, y compris le plus anecdotique. Le jeu d'échec, le cerf, le petit chien, tout le merveilleux des récits trouve, sous sa plume, une explication dans les vieux textes gallois et les traditions bretonnes, jusqu'au caractère du nain du roman de Tristan, puisque, écrit-il, le « caractère traître et surnois des nains est le plus ordinaire dans les traditions bretonnes³⁸ ». Cette absence de limite posée dès le départ pour une telle étude va se retrouver dans les travaux du siècle suivant et même être étendue par l'exploitation des données du vaste domaine goïdélisque. Une autre question problématique concerne l'ancienneté des sources. Jusqu'à quel point peut-on en effet exploiter des textes gallois dont on ne possède que des copies tardives et possiblement altérées, voire volontairement rectifiées, et des récits oraux qui bien qu'issus du peuple, bien que traditionnels pour certains, n'en restent pas moins intraquables dans des époques lointaines ? Dans son article déjà cité sur le folklore breton, Loomis inventorie les légendes sur la mort de Tristan, sur les Morgans, sur Brocéliande, et rejette l'idée qu'il puisse s'agir d'une simple exploitation des romans médiévaux français, « soit parce que l'évidence interne démontre leur indépendance, soit parce que leurs auteurs n'avaient pas l'accès aux textes médiévaux apparentés³⁹ ». La Villemarqué utilisait des arguments très similaires lorsqu'il affirmait que les personnes qui lui avaient interprétées les chansons arthuriennes étaient toutes analphabètes et que ces chansons ne pouvaient donc pas avoir une origine savante⁴⁰. Or, plusieurs paysans analphabètes cités par La Villemarqué, notamment les fameux anciens chouans comme Michel Floch, chanteur de la Marche d'Arthur, se sont avérés être des fils de notaires ou d'avocats⁴¹. On prête aussi à La Villemarqué ces propos tenus à l'écrivain Louis Tiercelin : « Des prêtres m'ont envoyé des poèmes qu'ils me disaient anciens ; je les ai crus⁴² ». Même si, pour Francis Gourvil, il ne s'agit ici que d'une ultime tentative pour se disculper en attribuant à d'autres ce qu'il avait lui-même conçu, il faut remarquer que la plupart des histoires arthuriennes éditées par La Villemarqué, contrairement à ce que prétendaient Joseph Loth, Francis Gourvil et Jean Marx⁴³, sont déjà connues au début du XIXe siècle⁴⁴ et même du niveau d'un recteur de campagne de l'époque, lorsqu'elles n'en portent pas la marque, comme dans cette curieuse métamorphose de l'amour mortifère du roman de Tristan dans le chant du Prisonnier de guerre (lorsqu'une mère aimante se substitue à l'épouse infidèle Yseut), ou dans l'absence d'éléments païens qui auraient pu suggérer la présence du Graal et de la Lance qui saigne dans le chant percevalien de Lez-Breiz. Il

³⁷ Sur Luzel et les traditions arthuriennes voir notamment F. Gourvil, *op. cit.*, p. 184.

³⁸ La Villemarqué, *Les Romans de la Table Ronde*, *op. cit.*, p. 416-422.

³⁹ R. S. Loomis, *art. cit.*, p. 227.

⁴⁰ « Ce que je puis affirmer, c'est qu'aucune d'elles ne savait lire, et que par conséquent pas une de leurs chansons n'avait été empruntée à des livres », Théodore De La Villemarqué, *Barzaz-Breiz*, Paris, Didier et Cie, sixième édition, 1867, p. iv-v.

⁴¹ Sur ce sujet voir notre article : Goulven Peron, « La Villemarqué et les chants arthuriens du Barzaz-Breiz : entre revendication des collectes et recours à l'imaginaire », *Iris, Revue du Centre de Recherche sur l'Imaginaire de l'Université Grenoble Alpes*, n° 38, 2017, p. 43-56.

⁴² F. Gourvil, *op. cit.*, p. 486.

⁴³ L'affirmation, répétée par ces auteurs, que le chant de Lez-Breiz avait été construit à partir du conte gallois de Peredur (F. Gourvil, *op. cit.*, p. 488 ; Joseph Loth, « Deux nouveaux documents pour l'étude du Barzaz-Breiz », *Revue Celtique*, 1906, t. 27, p. 343-345 ; Joseph Loth, *Les Mabinogion*, Paris, Fontemoing et Cie, t. I, 1913, p. 9 et Jean Marx, *Les littératures celtiques*, Paris, PUF, p. 121 ; voir aussi Raymond Delaporte dans « Lez-Breiz et Peredur », *Revue Celtique*, 1906, t. 27, p. 166-167) est en effet contredite par les textes.

⁴⁴ G. Peron, *art. cit.*, p. 54.

est donc plus prudent de considérer que La Villemarqué a pu être la victime de quelques imitateurs⁴⁵ et de ne lui attribuer que les retouches les plus grossières, comme l'ajout du nom Bran donné au héros du Prisonnier de guerre, un nom qui suggérait une relation de dépendance entre Le Roman de Tristan et le *Mabinogi de Branwen*⁴⁶. Les traditions arthuriennes que l'on rencontre dans les ouvrages de La Villemarqué et qui semblent bien être des imitations de facture récente⁴⁷, montrent à quel point il faut se méfier des récits présentés comme traditionnels lorsque les schémas narratifs ne sont pas inédits.

Si la vertu est un milieu entre des vices opposés, il nous faut constater que La Villemarqué ne l'aura guère cultivée, tant l'homme aura, dans l'espoir de décourager tous ceux qui l'incitaient à se montrer plus rigoureux dans l'application de ses méthodes, alterné l'esprit d'orgueil et les apparences d'humilité⁴⁸. S'il n'avait pas opté pour cette posture, ou s'il avait su l'abandonner au profit d'une attitude plus constructive, ses successeurs auraient certainement souligné plus volontiers sa contribution et les atouts de son système pluridisciplinaire puisque dans le fond, si on écarte les problèmes d'édition – et rappelons qu'aujourd'hui encore il n'existe aucun protocole commun –, on ne distingue pas dans les décennies suivantes une véritable rupture épistémologique mais au mieux une évolution des mentalités et un affinement des connaissances, notamment sur la hiérarchie des textes, sur les datations et l'identification des références fictives. C'est aujourd'hui dans son rôle historiographique que réside l'intérêt du système théorique de La Villemarqué, en montrant notamment que les celtisants qui, dans le siècle suivant, lui emprunteront des idées et utiliseront ses techniques d'analyse, éditeront certes plus précautionneusement leurs sources mais ne chercheront pas davantage que lui à identifier les objectifs que poursuivaient les romanciers médiévaux, à comprendre leurs méthodes de travail et à inventorier les sources réelles, notamment livresques, que ces auteurs avaient à leur disposition.

Goulven Péron

⁴⁵ C'est du moins ce que suggèrent la pauvreté des fragments arthuriens du Barzaz-Breiz et quelques contradictions assez flagrantes entre les chants publiés et les commentaires du collecteur. On pourra se demander, suite à toutes les remarques faites précédemment, ce que doivent les nouveautés arthuriennes de l'édition de 1845 du Barzaz-Breiz à Yves Le Saint et Jacques (ou parfois Joachim) Stanguennec, respectivement recteur et vicaire de Riec dans les années 1830. Yves Le Saint devient recteur de Plouescat (Finistère) en 1833 et, en 1835, il semble déjà aider La Villemarqué dans sa quête de textes introuvables (Pierre De La Villemarqué, *La Villemarqué, sa vie & ses oeuvres*, op. cit., p. 74). En 1845, c'est aussi au « digne et respectable recteur de Ploueskat » que La Villemarqué dit devoir une version du chant tristanien du Prisonnier de guerre (Théodore De La Villemarqué, *Barzaz-Breiz*, Paris, Delloye, troisième édition, 1845, p. 205). Jacques Stanguennec est recteur de Trégourez (Finistère) de 1839 à 1847. Curiosité : La Villemarqué semble devoir huit des chants les plus suspects de l'édition de 1845 du Barzaz-Breiz, dont trois chants arthuriens, à des chanteurs originaires de Trégourez ou des paroisses limitrophes (G. Péron, art. cit., p. 54-55). Stanguennec a par ailleurs composé des chansons de styles assez divers (voir Barzaz-Breiz, 1867, op. cit., p. 519-522 et François Cadic, Fañch Postic (dir.), *Chansons populaires de Bretagne*, Brest-Rennes, PUR/Dastum/CRBC, 2010, p. 202-204).

⁴⁶ Sur le *Mabinogi de Branwen*, où apparaissent les personnages de Bran-le-Béni, de sa soeur Branwen et du roi irlandais Matholwch, voir Pierre-Yves Lambert, *Les Quatre branches du Mabinogi*, Paris, Gallimard, 1993, p. 57-76. Si, en 1836, La Villemarqué espère encore trouver des chants sur le « Marek Treustan », c'est-à-dire le chevalier Tristan (« Un débris de bardisme », op. cit., p. 268), il préfère, en 1842, rapprocher la servante d'Iseult, Brangien, de Branwen fille de Llyr, et l'inhumain Morholt irlandais du roi irlandais Matholwch (*Contes des Anciens Bretons*, op. cit., t. I, p. 97).

⁴⁷ Nous écartons de cette liste la chanson Merlin-Barde parue dans la première édition du Barzaz-Breiz (Théodore De La Villemarqué, *Barzaz-Breiz*, Paris, Charpentier, 1939, p. 64-89) que l'on rapproche facilement de plusieurs contes populaires bretons sur Merlin. Sur son authenticité, voir Donatien Laurent, *Aux sources du Barzaz Breiz, la mémoire d'un peuple*, Douarnenez, Ar Men, 1989, p. 296.

⁴⁸ *Spiritus superbiae malus est, sed simulatio humilitatis pejor est... Virtus enim medium vitiorum est* (Robert d'Arbrissel, *Lettre à Ermengarde, comtesse de Bretagne*, vers 1109). J. de Petigny, « Lettre inédite de Robert d'Arbrissel à la comtesse Ermengarde », *Bibliothèque de l'école des chartes*, V, 1854, p. 209-235, ici p. 225.